Plusieurs cas de **bilharziose urogénitale** ont été diagnostiqués fin avril chez des personnes s'étant baignées dans la **rivière Cavu**. La Direction générale de la santé (DGS) a saisi le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) et l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) pour évaluer les risques liés à cette infection et disposer de recommandations sur la conduite à tenir vis-à-vis des populations exposées.

Le HCSP recommande de pratiquer un diagnostic chez toutes les personnes exposées, c'est-à-dire ayant eu un contact cutané même bref avec de l'eau (baignade, trempage d'un membre, etc.) de la rivière Cavu en Corse du Sud (proche de Porto-Vecchio) entre 2011 et 2013 sur une période allant
de juin à septembre.

Les personnes exposées devront consulter leur médecin traitant. Cela sans caractère d'urgence, puisque les complications ne surviennent qu'à long terme. Le dépistage se fera par une simple prise de sang. Un traitement antiparasitaire par voie orale en une prise sera prescrit par le médecin en cas de positivité des résultats.

Tout contact cutané par baignade ou immersion partielle dans le cours d'eau Cavu est interdit sur les communes de Conca et Zonza par arrêté préfectoral du 16 juin 2014.

Un numéro vert d'information a été mis en place par le ministère des Affaires sociales et de la santé :
0 800 130 000 du lundi au vendredi de 9h à 19h (appel gratuit depuis un poste fixe)

Les personnes exposées et présentant des symptômes (difficultés urinaires, sang dans les urines…) et/ou ayant des contacts répétés avec l'eau de cette rivière, de par leur profession par

exemple, doivent se faire diagnostiquer prioritairement.

Certaines personnes peuvent porter la maladie sans en présenter de symptômes - et donc rejeter le parasite dans leurs urines. L'ANSES recommande :
- de ne pas uriner dans l'eau des plans et cours d'eau afin de ne pas initier ou pérenniser la transmission de cette maladie et d'interrompre le cycle de cette maladie.
- d'éviter tout contact avec l'eau d'un plan ou d'un cours d'eau dont la contamination a été confirmée.

La bilharziose urogénitale est une maladie due à l'infestation par un ver parasite (Schistosoma haematobium) présent dans l'eau douce. L'infection humaine se produit lors d'un contact diurne avec des eaux douces infestées.

Les larves de vers, libérées par l'escargot hôte (le bulin) vivant dans l'eau, pénètrent chez l'homme en se frayant un passage à travers la peau. La plupart du temps, l'infection est asymptomatique et passe inaperçue. Sans traitement, les larves peuvent persister des années dans l'organisme et entraîner des complications.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site du ministère des Affaires sociales et de la Santé : http://www.sante.gouv.fr/bilharziose.html